

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 440

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

-----

**ARTICLE 29**

- I. – Supprimer la dernière phrase de l’alinéa 4.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de rétablissement de la rédaction adoptée par l’Assemblée nationale.

L’ensemble des acteurs seront concertés préalablement l’élaboration du décret, ce qui inclut les industriels. L’élaboration d’un référentiel ne permet pas en soi d’assurer cette concertation et n’est pas un prérequis indispensable à la détermination de critères d’appréciation de l’impact environnemental.

L’application des remises obligatoires sera accompagnée et il n’apparaît pas souhaitable de reporter son entrée en vigueur de douze mois.